

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL688

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots : « interventions des » et la première occurrence du mot : « de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.